

La FERC, comme l'ensemble de la CGT, se félicite de la réussite de la journée de grève interprofessionnelle unitaire du 19 janvier dernier qui a rassemblé plus de 2 millions de travailleurs et travailleuses dans le public comme dans le privé et chez les jeunes. Ils et elles ont largement exprimé leur refus d'une réforme aussi injuste qu'injustifiée. Rien ne permet de certifier que notre système de retraites solidaire par répartition sera en déficit dans les années à venir. Et surtout, il y a d'autres solutions pour le rendre largement excédentaire sur le long terme.

Pourtant, le gouvernement et ses relais médiatiques continuent de dire que la réforme est inéluctable, ce qui est faux ! Il propage des mensonges en disant que les organisations syndicales, dont la CGT, qui envisagent des augmentations de cotisations sociales veulent augmenter les impôts des Français-es. De nouveau faux ! Les cotisations sociales, qu'elles soient salariales ou patronales, ne sont pas un impôt mais bien une part du salaire socialisé qui sert à couvrir l'ensemble des aléas de la vie *via* les quatre branches de la Sécurité Sociale. La FERC rappelle qu'elle est pour la suppression de la CSG et de la CRDS, qui elles sont des impôts, qui doivent être converties en cotisations sociales.

La FERC, comme la confédération, est partie prenante de la dynamique unitaire et appelle l'ensemble des syndiqué-es à participer à toutes les initiatives qui seront décidées par les travailleurs et travailleuses et proposées par nos organisations dans les territoires d'ici le 31 janvier.

La FERC CGT est porteuse de propositions alternatives pour parfaire le régime de retraites actuel et maintenir :

- L'égalité salariale réelle entre les femmes et les hommes pour mettre fin aux 28 % d'écart de salaire en défaveur des femmes, ce qui rapporterait 6 milliards.
- L'augmentation du SMIC à 2000 € brut et l'augmentation généralisée des salaires dont le dégel du point d'indice.
- La remise en place de l'échelle mobile des salaires.
- La diminution du temps de travail à 32h payées 35h pour créer des emplois.
- La fin des exonérations des cotisations sociales patronales (75 milliards d'euros).
- La mise à contributions des dividendes et des revenus financiers des entreprises. Pour rappel, en 2022, les actionnaires des entreprises du CAC 40 ont touché 80 milliards, un sommet jamais atteint.
- L'augmentation des cotisations d'un point, ce qui rapporterait près de 15 milliards d'euros.

En mettant ces solutions en débat avec les travailleurs et travailleuses, les jeunes et dans l'unité la plus large la CGT doit permettre de rassembler autour d'un autre choix de société, où chacun·e pourrait partir à 60 ans (55 ans pour les métiers pénibles) avec une retraite à taux plein se basant sur les salaires des 6 meilleurs mois et après 37,5 années de cotisation prenant en compte des années d'études et de formation et en maintenant l'ensemble des régimes particuliers à certains statuts.

La FERC CGT appelle les syndiqué·es de ses champs à organiser des assemblées générales dans tous les lieux de travail afin de décider collectivement avec les salarié·es des suites à donner au mouvement, en posant la question de la grève reconductible pour exiger le retrait pur et simple du projet de loi Macron/Borne. C'est par le blocage de l'économie décidé dans les entreprises et services que nous ferons plier le gouvernement. Comme l'a démontré la crise sanitaire, le secteur de l'éducation a un rôle crucial dans le fonctionnement de l'économie.

La FERC appelle les travailleurs et travailleuses de l'ensemble de ses champs à se mobiliser par la grève et à participer à l'ensemble des manifestations qui auront lieu partout en France pour le retrait du projet de loi rétrograde sur les retraites Macron/Borne, notamment le 31 janvier prochaine date nationale interprofessionnelle et unitaire de grève.

Montreuil, le 26 janvier 2023